



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé**

Bureau

DPATSS 1

Affaire suivie par :

Christine Bataille

Tél : 01 44 62 44 54

Mél : christine.bataille@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

**Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;
- VU** le décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 modifié, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Assistants de service social de catégorie A dont les noms suivent sont inscrits, au choix, sur le tableau d'avancement pour le grade d'Assistant principal de service social de catégorie A, pour l'année 2021 :

Nom – Prénom	Affectation actuelle
BUSSON Emmanuelle	RECTORAT DE PARIS
DOURIET Djamilà	RECTORAT DE PARIS
LARRIERE Valérie	RECTORAT DE PARIS
LEIDNER Didier	RECTORAT DE PARIS
LONGERON PETRINI Valérie	RECTORAT DE PARIS

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 juin 2021

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,

Recteur de l'académie de Paris,

Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

Et par délégation,

La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire


Sandrine DEPOYANT- DUVAUT